

1 ↗

## Comité **E**nvironnement **P**hysique et **P**révention (**EPP**)

2 ↗

Ce comité a comme principal **objectif** de :

« Promouvoir un environnement de travail visant l'élimination à la source des dangers et des situations à risque pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique ou psychologique des employés du Cégep de Sherbrooke. »



3 ↗

Les **membres** actuels du comité **EPP** sont :

*Lucie BOUFFARD*, représentante du personnel de soutien;

*Marie-Lise FAVREAU*, représentante du personnel professionnel;

*Hélène LAROCQUE*, représentante du personnel cadre;

*Claude TÉTREULT*, représentant du personnel enseignant.

4 ↗

Constitué à l'hiver 2005, ce comité se réunit quatre ou cinq fois par année et agit à titre conseil auprès du comité de **Qualité de Vie au Travail (QVT)** en matière d'environnement physique et de prévention (i.e. qualité de l'air, de l'eau, les locaux, l'ergonomie, les outils de travail, etc.) Le **plan d'action** du comité **EPP** pour 2006-2007 (**en pièce jointe**) est indicatif des premiers aspects auxquels le comité s'est attardé.

5 ↗

Si vous avez des **commentaires** concernant des sujets abordés par le comité **EPP**, n'hésitez pas à nous les transmettre. Nous aurons bientôt l'occasion de planifier le plan d'action 2007-2008 et vos suggestions en matière d'environnement physique ou de prévention seront prises en compte dans la mesure des ressources et des pouvoirs du comité **EPP**.

6 ↗

**Pour nous rejoindre**, vous pouvez vous adresser à l'un ou l'autre des membres du comité ou nous écrire à l'adresse électronique suivante:

7 ↗

[comite-epp@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:comite-epp@cegepsherbrooke.qc.ca)

8 ↗

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir répondre à toutes les demandes. Au besoin, le comité **communiquera avec vous** pour vous suggérer des solutions ou vous référer à la personne responsable, ou tout simplement pour obtenir plus de précisions relativement à la problématique que vous soulevez et ainsi faire lui-même les représentations qui s'imposeraient auprès de l'instance appropriée.

Le comité **EPP**